



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises de travail temporaire

Question écrite n° 47460

Texte de la question

M. Adrien Zeller attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le cas des entreprises de travail temporaire employant des citoyens français en France ou en Allemagne, mais se faisant domicilier au Luxembourg ou au Royaume-Uni afin de profiter d'un niveau de charges sociales patronales particulièrement bas. Une telle situation n'étant pas acceptable par les agences d'interim qui exercent, se font domicilier et payent leurs charges sociales patronales en France, il demande à M. le ministre quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin d'empêcher de telles pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47460

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 354